



Garantie habitation, responsabilité civile vie privée

Par **dynamite54**, le 15/01/2014 à 12:03

Bonjour,rnrnMon épouse a trébuché avec une friteuse sur la terrasse en teck. Malgré un nettoyage intensif, une énorme tache reste visible.rnNous sommes locataire et aimerions savoir si nous sommes couvert par notre assurance habitation, responsabilité civile ou vie privée?rnrnMerci par avance

Par **Lag0**, le 15/01/2014 à 13:25

Bonjour,rnSeule la lecture de votre contrat (et/ou un appel à votre assureur) vous apportera la réponse car chaque contrat est différent.rnMais personnellement, je doute qu'un tel "incident" soit pris en charge par l'assurance...

Par **dynamite54**, le 15/01/2014 à 20:19

Merci pour votre réponse.....

Par **Barno**, le 24/01/2014 à 17:54

Bonjour dynamite54,rnrnsachez que le propriétaire n'est pas obligé d'avoir une assurance

habitation mais qu'elle lui est fortement recommandée. J'ai trouvé une piste ici : <http://www.rnrnrnJ'espère que ces pistes vous aideront.rnBonne journée.rnrnrn>**Bonjour Barno,rnVos seules interventions sur ce forum ayant pour objet de renvoyer les participants sur votre site, on peut considérer cela comme du spam.rnVous avez déjà été averti plusieurs fois sans en tenir compte.rnMerci de ne pas continuer...**

Par **chaber**, le **24/01/2014 à 18:35**

bonjour Barnorndans le cas cité, il importe peu que le propriétaire soit assuré ou non.rnrncomme l'a précisé LagO, il est peu probable que la R.C. du locataire (sauf convention contraire dans les conditions générales) intervienne pour le problème soulevé.